



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Nouvelles du conseil d'administration (CA) Réunion du 7 novembre 2019

Fonds de soutien au recrutement et à l'encadrement professionnel et rémunération des mentors

À la suite de sa résolution de créer le fonds de soutien au recrutement et à l'encadrement professionnel, le CA a décidé d'investir dans le mentorat en doublant notamment la rémunération des mentors pour atteindre 800 \$ par mentorat. Cette mesure entre en vigueur à compter du 8 novembre 2019. Le CA considère que cette mesure sera un incitatif pour les membres à devenir mentors afin de répondre à la hausse marquée des demandes pour le programme de mentorat.

Cotisations 2020-2021

Après avoir dûment sollicité les commentaires de la part des membres à la suite de la présentation des cotisations 2020-2021, le CA a entériné la recommandation de la directrice générale de ne pas hausser le montant des cotisations pour le prochain exercice. Les montants seront donc de :

- 470 \$ pour la cotisation annuelle des membres ordinaires;
- 190 \$ pour la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- 50 % de la cotisation ordinaire pour les membres ATIO/STIBC;
- 25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire pour les membres nouveaux diplômés pour les trois premières années de cotisation;
- 25 % de la cotisation annuelle ordinaire pour les membres n'exerçant plus.

Traduction automatique

Le CA a créé un comité sur la traduction automatique et a mandaté le président de l'Ordre de le pourvoir. Le Comité aura pour mandat :

- de déterminer les balises à donner à la société;
- de proposer des modalités permettant de faire face aux enjeux liés à la confidentialité;
- de suggérer des façons de positionner le professionnel face à la traduction automatique.

Inscription des étudiants à l'Ordre

À la suite de l'abolition des frais d'agrément et dans le but d'éliminer toutes les barrières à l'entrée, le CA a décidé de faire développer un module d'inscription entièrement en ligne pour les étudiants et d'abolir leurs frais d'inscription de 45 \$ à partir du 7 novembre 2019.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur les élections et l'organisation de l'OTTIAQ

En vertu des nouvelles dispositions du *Code des professions*, le Règlement sur les élections et l'organisation de l'OTTIAQ devait être modifié, notamment pour y inclure la rémunération des administrateurs et l'encadrement des communications électorales. Le CA a adopté le projet de règlement soumis par la secrétaire de l'Ordre.

Autres décisions

- Acceptation de deux demandes de reprise du droit d'exercice.
- Agrément accordé à une candidate à la suite d'une décision du CA de demander à la candidate de réussir le programme de mentorat.
- Nominations de Catherine Landreville, traductrice agréée, Fy Raelison et Géraldine Etienne au comité de la relève, et nomination de Catherine Zekri, traductrice agréée, au comité de programme du congrès.